

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 18 mai 2022

Vœu des élu-e-s de l'Exécutif municipal relatif à la réalisation d'une résidence étudiante et des locaux d'activité au 88 rue Ménilmontant

Considérant l'adoption en 2015 par le Conseil de Paris d'un programme de 45 logements étudiants et de locaux d'activité au 88 rue Ménilmontant porté par Paris Habitat ;

Considérant l'impérieuse nécessité de réaliser des logements étudiants, gérés par le CROUS pour répondre aux difficultés des jeunes à se loger à des loyers abordables dans la capitale ;

Considérant la nécessité pour Paris Habitat de commercialiser des locaux d'activité pour assurer l'équilibre économique du programme de logements ;

Considérant que Paris Habitat a déjà engagé 4,2 millions d'€ de frais d'études, d'acquisition et de consolidation de la parcelle en vue de réaliser ce programme ;

Considérant que l'actuel projet comprend une fabrique de l'image et du son avec des studios d'enregistrement professionnels et insonorisés, un auditorium, un lieu de restauration et des thermes sonores ;

Considérant que ce projet comporte également 160 m² de bureaux et l'installation de 6 boutiques d'artisanat ;

Considérant que le gestionnaire pressenti de ces locaux accepte le principe d'une tarification adaptée de ces activités aux personnes titulaires des minimas sociaux et d'un tarif préférentiel pour les artistes du 20^{ème} et qu'un partenariat avec le conservatoire du 20^{ème} est également envisagé ;

Considérant que 2 réunions de présentation de ce projet au collectif des riverains du 88 ont été organisées par Paris Habitat en présence du Maire du 20^{ème} en avril et mai 2022 ;

Considérant qu'il a été proposé au collectif d'associer les habitants à l'attribution des locaux de bureaux et des ateliers–boutiques d'artisanat ;

Considérant le vœu du conseil de quartier de Belleville demandant de relancer une concertation locale sur la totalité du projet ;

Sur proposition des élu-e-s de l'Exécutif municipal le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **D'une poursuite des discussions avec les riverains et habitants sur la base du projet présenté par Paris Habitat et d'un projet alternatif qui comprendra nécessairement la commercialisation de locaux d'activités permettant le financement de la résidence étudiante ;**
- **Que cette concertation se tienne jusqu'à la fin de l'année 2022 et porte sur l'affectation des locaux d'activité en tenant compte de l'expression des habitants et des besoins identifiés dans l'arrondissement.**